



Commission
des titres d'ingénieur

**Avis n° 2023/12
relatif à l'accréditation
de l'Institut supérieur d'informatique,
de modélisation et de leurs applications
de l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Établissement / École

Nom :	Institut supérieur d'informatique, de modélisation et de leurs applications de l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne
Sigle :	ISIMA
Type :	Public, sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur
Académie :	Clermont-Ferrand
Sites de l'école :	Aubière

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2020/04-06, n° 2015/03-02

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Renouvellement hors-périodique) :
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'informatique, de modélisation et de leurs applications de l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne, en formation initiale sous statut d'apprenti

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur d'informatique, de modélisation et de leurs applications de l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne ;
- Vu le rapport établi par Rodolphe REVERCHON (membre de la CTI et rapporteur principal) et Sonia DELMAS BEN DHIA (experte auprès de la CTI et co-rapportrice), présenté en assemblée plénière de la CTI le 12 décembre 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis sous réserve favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'informatique, de modélisation et de leurs applications de l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour la formation

- Finaliser le syllabus relatif aux enseignements dispensés en 3^{ème} année ;
- Finaliser la matrice de progression dans l'acquisition des compétences attendues ;
- Structurer un processus d'analyse des formations antérieures des candidats admis et déployer, lorsque nécessaire, un dispositif de mise à niveau des connaissances sur les sciences de base.

Cet avis est mis en suspens sous réserve de la transmission d'un syllabus finalisé, **au plus tard le 30 avril 2024**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr.

Cette formation a déjà obtenu **le label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®**, niveau master, par le biais d'une autre voie de formation.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 12 décembre 2023.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 16 janvier 2024.



La présidente
Elisabeth Crépon

Objet

Accréditation sous réserve émise dans l'avis n°2023/12 concernant la transmission d'un syllabus finalisé.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par Institut supérieur d'informatique, de modélisation et de leurs applications de l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne,
- Vu la note de synthèse établie par Rodolphe REVERCHON, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 14 mai 2024,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport transmis par l'école et lève en conséquence la réserve d'accréditation.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 14 mai 2024.

Le vice-président,
Fabrice LOSSON

